

*Compte rendu du  
Conseil Municipal  
Jeudi 18 Juin 2020*



Par suite d'une convocation en date du 10 Juin 2020, les membres du Conseil Municipal de BEAUZAC (Haute-Loire) se sont réunis en Mairie de BEAUZAC, en séance publique mais avec un accès limité compte tenu des consignes sanitaires, le dix-huit juin deux mil vingt à vingt heures.

**Présents:** Jean Pierre MONCHER, Lucienne FAURE-SATRE, Séraphin STEVE, Josiane GIRAUD, Stéphane OLLIER, Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT, Pierre ETEOCLE, Audrey MARTINS, Jean-François CHAMPEIX, Béatrice GALLOT, Jean-Paul GODON, Catherine MARCAIS-VERNAY, Christophe PALHIER, Séverine COUDERT, André PEYRAGROSSE, Martine CHOUVELON, Rémi RICHARD, Cécile MASCLET, Hervé BARIOL, Jeanine GESSEN, Marc MILLION, Blandine PRORIOL et Christian CHOTIN Conseillers Municipaux

**Absents:** /

**Procurations:** /

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-7 du CGCT.

**Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT**, a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 Mai 2020

### **1° - AFFAIRES FINANCIERES**

✓ Les Membres du Conseil Municipal ont voté à l'unanimité le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués en vertu des articles L 2123-20 et suivants du code Général des collectivités Territoriales en fonction des taux correspondant à la tranche démographique des communes de 1000 à 3499 habitants.

Depuis le 1er janvier 2016, et conformément à l'article L.2123-23 du CGCT, l'indemnité du Maire est fixée automatiquement au taux maximal en vigueur sans nécessité de prendre une délibération. Toutefois, à la demande du Maire, le Conseil Municipal peut, par délibération, fixer l'indemnité à un taux inférieur.

A la demande du Maire, considérant les délégations du Maire consentie aux Adjointes et aux Conseillers délégués le Conseil Municipal a approuvé les taux d'indemnité suivants :

- l'indemnité mensuelle brute du Maire : 34.20% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 1 330.17€ bruts mensuels)
- l'indemnité mensuelle brute des adjoints au Maire: 18.60% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 723.43 € bruts mensuels)
- l'indemnité mensuelle brute des conseillers délégués: 7.80% de l'indice brut terminal de la fonction publique (soit 303.37 € bruts mensuels)

✓ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité de ses membres, les modalités de versement d'une prime exceptionnelle Covid-19 prévue par la Loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11, et le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 à certains agents municipaux particulièrement mobilisés pour assurer la continuité des services publics pendant l'état d'urgence sanitaire.

Cette prime sera allouée aux agents mobilisés en présentiel, ayant été en contact avec du public ou avec une exposition potentielle au virus, durant la période du confinement soit 36 jours ouvrables (du lundi au vendredi) sur la période du 17 mars inclus au 8 mai 2020 inclus. Le montant plafond est fixé à 1 000.00 € et les montants individuels seront calculés au prorata du nombre de jours travaillés et du temps de travail.

✓ Le Conseil Municipal a rendu à l'unanimité un avis défavorable concernant deux demandes de dégrèvements de factures d'eau qui ne bénéficient pas de l'application du décret 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif aux fuites sur canalisations après compteur :

- une demande n'a pas été présentée dans les délais réglementaires suite au courrier du SELL
- une demande n'est pas fondée sur le constat d'une consommation d'eau équivalente au double de la consommation d'eau moyenne des 3 années précédentes.

✓ Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité des membres présents la création de sept commissions municipales dont le Maire est Président de droit et a procédé à la désignation des membres.

Les commissions seront composées de 11 élus dont le Maire hormis la commission Communication qui sera composée de 5 élus dont le Maire et de 6 autres élus issus des autres commissions qui auront un rôle de référent/relais communication et qui seront désignés lors de la première réunion effective des commissions.

Commission Travaux, Urbanisme et gestion des Ressources Humaines :

Membres : Jean-Pierre MONCHER, Séraphin STEVE, Audrey MARTINS, André PEYRAGROSSE, Christophe PALHIER, Philippe GOMMET, Pierre ETEOCLE, Rémi RICHARD, Jean-Paul GODON, Jeanine GESSEN, Marc MILLION.

Commission Vie Scolaire :

Membres : Jean-Pierre MONCHER, Stéphane OLLIER, Audrey MARTINS, Cécile MASCLET, Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT, Martine CHOUVELON, Séverine COUDERT, Pierre ETEOCLE, Séraphin STEVE, Jeanine GESSEN, Blandine PRORIOL.

Commission Environnement et énergies :

Membres : Jean-Pierre MONCHER, Josiane GIRAUD, Lucienne FAURE-SATRE, André PEYRAGROSSE, Christophe PALHIER, Jean-François CHAMPEIX, Pierre ETEOCLE, Stéphane OLLIER, Jean-Paul GODON, Marc MILLION, Christian CHOTIN.

Commission Finances et Sécurité :

Membres : Jean-Pierre MONCHER, Pierre ETEOCLE, Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT, Lucienne FAURE-SATRE, Martine CHOUVELON, Séverine COUDERT, Jean-François CHAMPEIX, Séraphin STEVE, Stéphane OLLIER, Jeanine GESSEN, Christian CHOTIN.

Commission Affaires Sociales :

Membres : Jean-Pierre MONCHER, Lucienne FAURE-SATRE, Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT, Catherine MARCAIS-VERNAY, Josiane GIRAUD, Martine CHOUVELON, Séverine COUDERT, Philippe GOMMET, Pierre ETEOCLE, Marc MILLION, Blandine PRORIOL.

Commission Vie Associative et culturelle :

Membres : Jean-Pierre MONCHER, Jean-François CHAMPEIX, Béatrice GALLO, Catherine MARCAIS-VERNAY, Cécile MASCLET, Josiane GIRAUD, Christophe PALHIER, Philippe GOMMET, Rémi RICHARD, Jeanine GESSEN, Blandine PRORIOL.

Commission Communication :

Membres : Jean-Pierre MONCHER, Audrey MARTINS, Séraphin STEVE, Béatrice GALLO, Pierre ETEOCLE.

✓ Le Conseil Municipal a procédé à l'unanimité des membres présents à la désignation des membres qui siégeront au sein de la Commission Communale d'Appel d'Offres :

- Jean-Pierre MONCHER – Président
- Pierre ETEOCLE, Rémi RICHARD, Marc MILLION – Membres Titulaires
- Séraphin STEVE, Christophe PALHIER, Jean-Paul GODON – Membres Suppléants

✓ Le Conseil Municipal a procédé à l'unanimité des membres présents à la désignation des membres qui siégeront au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Jean-Pierre MONCHER – Président
- Lucienne FAURE-SATRE, Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT, Martine CHOUVELON, Pierre ETEOCLE, Béatrice GALLO, Cécile MASCLET, Catherine MARCAIS-VERNAY, Blandine PRORIOL.

**Désignation des délégués représentant la Commune dans les structures intercommunales ou organismes extérieurs**

**Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Energies**

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents les deux délégués qui siégeront au Syndicat Intercommunal d'Energies:

- Christophe PALHIER
- Josiane GIRAUD

#### Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de Production et d'Adduction d'Eau (SYMPAE)

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents les deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui siégeront au SYMPAE:

- Josiane GIRAUD et Christophe PALHIER en tant que délégués titulaires
- Rémi RICHARD et Jean-Paul GODON en tant que délégués suppléants

#### Désignation des délégués au Syndicat des Eaux Loire Lignon (SELL)

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents les trois délégués titulaires et des trois délégués suppléants qui siégeront au SELL dans le domaine de l'Eau :

- André PEYRAGROSSE, Rémi RICHARD, Jean-Paul GODON en tant que délégués titulaires
- Josiane GIRAUD, Christophe PALHIER, Lucienne FAURE-SATRE en tant que délégués suppléants

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents le délégué titulaire et le délégué suppléant qui siégeront au SELL dans le domaine de l'Assainissement :

- Josiane GIRAUD en tant que déléguée titulaire
- Jean-Paul GODON en tant que délégué suppléant

#### Désignation des délégués au Syndicat de Capture des Carnivores Domestiques Errants (SICCDE)

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents le délégué titulaire et le délégué suppléant qui siégeront au SICCDE :

- Catherine MARCAIS-VERNAY en tant que déléguée titulaire
- Philippe GOMMET en tant que délégué suppléant

#### Désignation des délégués à l'EPF-SMAF

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents le délégué titulaire et le délégué suppléant qui siégeront à l'Assemblée Générale de l'EPFSMAF :

- Jean-Pierre MONCHER en tant que délégué titulaire
- Pierre ETEOCLE en tant que délégué suppléant

#### Désignation du Correspondant Défense

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents Pierre ETEOCLE en tant que Correspondant défense.

#### Désignation du délégué au sein du Comité National d'Action Sociale

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents un délégué représentant des élus et d'un délégué représentant des agents qui siégeront au Comité National d'Action Sociale. Il s'agit de

- Lucienne FAURE-SATRE, déléguée des élus
- Monique CHAZELLE-PERBET, déléguée des agents

#### Désignation des délégués au sein du Comité de Jumelage

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents les trois délégués titulaires qui siégeront au Comité de Jumelage. Il s'agit de :

- Catherine MARCAIS-VERNAY
- Béatrice GALLO
- Audrey MARTINS

### Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

✓ Le Conseil Municipal a désigné les membres de la Commission des Impôts en dressant la liste de seize commissaires titulaires et seize commissaires suppléants remplissant les conditions réglementaires.

✓ Les Membres du Conseil Municipal ont approuvé à l'unanimité les modalités d'exercice du droit de formation des élus et notamment pour 2020 un plan de formation d'un montant de 2 100.00€ axé sur les formations à destination du Maire compte tenu de la nécessité pour le Maire, nouvellement en fonction, de disposer rapidement de l'ensemble des connaissances inhérentes à ses fonctions.

✓ Les Membres du Conseil Municipal ont approuvé la mise en place dans le cadre de la saison estivale, du 1er juillet au 23 août 2020, de manifestations les samedis entre 17h et 22h permettant l'accueil de producteurs locaux, d'artisans ou d'intervenants musicaux. Cet accueil se déroulerait tous les 15 jours/3 semaines, rue des Remparts.

L'organisation pourra être portée soit par la Commune soit par des associations en toute autonomie.

Dans ce cas, la collectivité n'interviendra pas dans l'organisation de cette manifestation mais une convention sera conclue avec l'association organisatrice afin de fixer les modalités de la manifestation, de rappeler le périmètre et les horaires, les consignes sanitaires à mettre en œuvre tant dans le contrôle des produits proposés que des consignes spécifiques à l'épidémie Covid-19.

### **3°- QUESTIONS DIVERSES**

✓ Il a été procédé au tirage au sort des jurés d'assise :

- SOMET Joris
- MUSZYNSKI Laurent
- CHARREYRON Armand
- DANCETTE David
- CLAVIER Michelle
- DOURET Jocelyn
- CARTERON Marie
- POHL Martine
- BALDI Berthe

✓ Le déroulement du marché a été évoqué et notamment l'intention de redynamiser le marché sur la commune en réfléchissant d'ici l'an prochain à de nouvelles pistes en lien avec les commerçants et la Commission vie Associative et Culturelle. Il est précisé que certains commerçants se déplaceront prochainement sur le parvis de la Mairie pour une meilleure visibilité.

✓ Les modalités d'accueil dans les écoles et la cantine à compter du 22 juin ont été abordées. L'organisation reste inchangée hormis la cantine qui a été déplacée à la Dorlière et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire, afin de respecter les consignes sanitaires. Au 18 juin, 50% des enfants sont accueillis et l'ensemble des élèves devraient revenir à compter du lundi 22 juin.

Pour le ramassage scolaire, le service fonctionne avec l'application des consignes sanitaires.

Le dispositif 2S2C n'est pas mis en place actuellement au sein de la commune.

✓ La question ayant été posée de l'information des conseillers municipaux sur les affaires courantes de la Mairie, il est précisé que les comptes rendus des commissions seront mis à disposition des élus.

### **4°- DECISIONS DU MAIRE PRESENTEES AU CONSEIL MUNICIPAL**

- Décision du Maire 2020-007-Attribution marché de fournitures-Remplacement pompe de relevage
- Décision du Maire 2020-008-Attribution marché de travaux-Enherbement cimetière
- Décision du Maire 2020-009-Attribution marché de services-Contrat de maintenance panneau d'information

La séance est levée à 21h09.